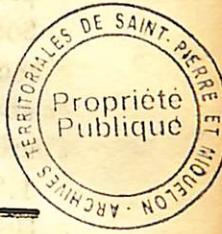


FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.



PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
Les rééditions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 23. s^e Isabelle.

V. 24. S. Pierre.	L. 27. S. Nestor.
S. 25. S. Mathias.	M. 28. S. Romain.
D. 26. QUADRAGES.	M. 1. Aubin. Q-T.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMERO.	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ portant émission de traites en remboursement d'avances au service marine.

Saint-Pierre, le 20 février 1871.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'ordonnance du 31 mai 1838;

Vu l'arrêté du 2 avril 1868;

Attendu qu'il résulte du bordereau récapitulatif des mandats payés pendant le mois de janvier 1871, que la caisse coloniale a avancé au service marine, pour le compte de l'exercice 1870, une somme de neuf mille six cent quatre-vingt-neuf fr. vingt-cinq centimes, qu'il est nécessaire de lui rembourser;

Sur la proposition de l'ordonnateur;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Art. 1^e. Le Trésorier-Payeur de la colonie est autorisé à tirer, pour le compte de l'Agent comptable des traites de la marine, à Paris, des traites à 30 jours de vue, jusqu'à concurrence de la somme de neuf mille six cent quatre-vingt-neuf fr. vingt-cinq., à laquelle s'élèvent les dépenses effectuées pour le service marine pendant le mois de janvier 1871, au compte de l'exercice 1870, et qui se répartissent de la manière suivante; savoir :

Chapitre 4.	4.095 fr 75
— 5.	2.289 02
— 6.	145 50
— 7.	30 07
— 8.	267 84
— 9.	1.686 65
— 10.	30 07
— 11.	131 92
— 12.	654 88
— 13.	357 55
Total.	9.689 fr. 25

Art. 2. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré tout où besoin sera, et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 20 février 1871.

V. C. GEN.

Par le Commandant:

L'ordonnateur, p.i.,
D'HEUREUX.

Par décision du Commandant en date du 17 février 1871, le jeune Larrieu-Manan (Guillaume) âgé de 2 ans, a été nommé enfant de troupe à la C^e de discipline de la marine.

SERVICE DES TRAVAUX ET APPROVISIONNEMENTS

Conformément au cahier des charges approuvé par M. le Commandant en conseil d'administration le 21 du courant, il sera procédé, le mardi 28 février 1871, à 2 heures de l'après-midi, au cabinet de l'ordonnateur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, au plus bas prix, des travaux de peinture à exécuter aux bâtiments civils et militaires aux îles Saint-Pierre et Miquelon, pendant l'année 1871.

Les soumissionnaires devront être présents à l'adjudication.

On pourra prendre connaissance du cahier de charges au bureau des travaux et approvisionnements.

Les offres seront conformes à la formule suivante :

« Je soussigné nom et prénoms en toutes lettres, demeurant à Saint-Pierre, me soumets et m'engage envers M. l'ordonnateur, stipulant au nom de la colonie, à exécuter les travaux intérieurs de peinture aux bâtiments civils et militaires de Saint-Pierre et Miquelon, pendant l'année 1871 (aux prix de base ou moyennant les prix de base diminués de 0/0.)

« Je déclare avoir une parfaite connaissance des clauses et conditions du cahier des charges et je m'engage à m'y conformer.

Saint-Pierre, le 1871.

Le soumissionnaire,

NOTA. — Joindre à cette soumission le certificat de capacité et le récépissé du versement au Trésor de la somme de 200 fr., ou, à défaut de cette dernière pièce, un engagement écrit d'une caution solvable, comme il est indiqué au cahier des charges.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ETAT.

Clôture de l'exercice 1870.

La clôture de l'exercice 1870 aura lieu dans la colonie, aux époques ci-après de l'année 1871 :

SERVICE MARINE.

Le 20 février, pour le dépôt et la liquidation des pièces;

Le 28 suivant pour le paiement.

SERVICE COLONIAL.

Le 20 mars, pour la liquidation et l'ordonnancement;

Le 31 suivant pour le paiement.

Ainsi toute créance de l'Etat dont les titres n'auront pas été présentés aux détails administratifs, pour qu'elle soit liquidée et ordonnancée le 20 février ou le 20 mars, ou qui, ayant été liquidée et ordonnancée, n'aurait pas été présentée au Trésor pour être payée, le 28 février ou le 31 mars, suivant qu'elle appartiendra au service marine ou au service colonial, tombera dans les créances d'excices clos, lesquelles ne peuvent être acquittées dans la colonie qu'après avoir été ordonnancées directement par le ministre.

PARTIE NON OFFICIELLE

On connaît la merveilleuse aventure du ballon la *Ville d'Orléans*, qui, parti de Paris, est allé prendre terre sur les montagnes de la Norvège. Les étonnantes péripéties de cette traversée sont consignées dans le rapport suivant, que nous empruntons au journal *la Gironde*.

Rapport d'un franc-tireur de la Seine à son commandant.

Bordeaux, le 24 décembre 1870.

Mon commandant,

Le 16 novembre dernier, vous avez mis au service du gouvernement de la défense nationale huit hommes du corps, et le 18, deux de nos camarades partaient en ballon, avec mission de rapporter des nouvelles de l'extérieur à Paris, en traversant, à tous risques, les lignes prussiennes.

Vous m'aviez fait l'honneur de m'accorder le 3, et le 24 novembre vous m'annonciez que j'eusse à me préparer à partir le soir même.

Ce départ s'effectua de la gare du Nord, à onze heures quarante minutes du soir, dans un ballon, la *Vi le-d'Orléans*, cubant 2,300 mètres, et monté par M. Paul Rolier, aéronaute. J'emportai quelques provisions, pouvant à la rigueur durer vingt-quatre heures, et la dépêche du gouvernement; nous avions de plus une cage contenant six de ces messa-

gros d'Etat improvisés, six pigeons, dont je me fis l'ami tout de suite ; environ 250 kil. de dépêches privées et 10 sacs de lest.

Minuit. — Nous sommes partis avec une brise modérée de sud sud-est, faisant par conséquent le nord-nord-ouest, c'est-à-dire à peu près dans la direction de St-Valery-sur-Somme. Le ballon, qui s'était élevé à une hauteur de 800 mètres, commençait à descendre ; nous fûmes obligés de sacrifier environ deux sacs et demi de sable pour arriver à 1,100 ou 1,200 mètres, hauteur à laquelle nous sommes à l'abri des balles de ces messieurs. Quelques coups de feu sont tirés sur nous sans résultat.

Minuit et demi. — Nous arrivons à 1,400 mètres, tout est tranquille ; la nuit est d'une extrême sérenité.

Une heure du matin. — Nous sommes à 2,700 mètres ; nous nous maintenons à cette hauteur jusqu'au jour.

Deux heures et demie. — Bien au-dessous de nous s'étend une brume compacte qui nous cache absolument la vue de la terre ; un bruit, que je ne puis comparer qu'à celui d'un train de chemin de fer en marche, nous fait croire que nous nous trouvons à proximité d'une ligne ferrée ; mais ce bruit persiste jusqu'au jour et nous préoccupe.

Six heures un quart du matin. — Le jour commence à poindre, le ballon est redescendu à une hauteur d'environ 1,400 mètres ; nous n'apercevons pas de terre à l'horizon, et au-dessous de nous s'étend ... la mer ! la mer, pour nous c'est la mort ! Ce bruit continu qui nous avait fait croire à une ligne de chemin de fer, n'était autre que celui des lames.

Six heures et demie. — Perdus dans l'immensité, dépourvus de tout instrument qui nous permette de faire notre point et de reconnaître où nous sommes, et le vent nous poussant toujours vers le nord, nous préparons une dépêche pour La France : « *Six heures et demie du matin, en pleine mer, ne voyant aucune côte ; à la grâce de Dieu !* »

Nous confions cet adieu suprême à l'un de nos pauvres petits messagers ; mais le brouillard, s'épaississant de minute en minute, nous fait renoncer au projet ; nous réintégrons tristement notre pigeon dans sa prison d'osier.

Onze heures et demie du matin. — Toujours même hauteur ; beaucoup de navires passent en vue au dessous de nous ; mais nos signaux et nos cris d'appel restent inutiles ; nous ne sommes ni vus ni entendus, ou plutôt la prodigieuse rapidité de notre marche ne permet pas aux marins de venir à notre secours ; cette dernière hypothèse est la plus probable.

Nous étions alors considérablement redescendus, et l'aéronaute eut l'idée de laisser pendre le guide-roupe dans toute sa longueur (120 mètres), dans l'espérance (insensée !) qu'un navire passant au-dessous de nous, pût le croire et arrêter le ballon ; nous n'eûmes pas cette chance, et il nous fallut remonter péniblement le câble.

Onze heures trois quart. — Un gros navire dans l'est nous aperçoit et tire un coup de canon de détresse.

Onze heures vingt-cinq minutes. — Une goëlette, la dernière que nous devions rencontrer sur notre route, nous signale, les marins sont sur le point, nous faisant des signaux,

manœuvrant pour nous porter secours. M. Rolier pèse sur la drisse qui correspond à la soupape ; nous descendons rapidement à quelques mètres à peine au dessus du niveau de la mer, mais là seulement nous nous apercevons de la vitesse vertigineuse de notre marche ; les trois minutes environ que nous avons mises à descendre ont suffi pour nous porter à plus de huit kilomètres de la goëlette. C'est alors que, comprenant l'impossibilité où nous nous trouvons d'être sauvés par un navire, nous nous décidons à remonter, et, comme il ne nous reste plus qu'environ deux sacs et demi de sable que nous devons conserver pour un dernier et suprême effort, nous nous déterminons à sacrifier un sac de dépêches privées pesant environ 60 kil. ; le ballon remonte à 3,700 mètres (1).

Midi 20 minutes. — Une brume extrêmement compacte nous enveloppe ; à peine pouvons-nous éteindre notre ballon ; l'abaissement de la température est excessif, et nous souffrons du froid ; nos cheveux et moustaches, et surtout nos cils, ne sont plus que des petits glaçons ; le givre tombe d'une manière continue ; je suis obligé de sacrifier ma couverture pour couvrir et protéger mes pauvres pigeons.

M. Rolier essaie de se hisser sur mes épaules pour arriver à fermer complètement l'appendice du ballon, le gaz se congèle et formant une fine pluie de neige qui tombe sans discontinuité sur nos têtes ; il y réussit, mais le gaz se dilate et remontant avec force vers la partie supérieure du ballon, M. Rolier craint qu'une explosion ne soit déterminée par la fermeture de la soupape, et remonte trois fois sur mes épaules pour ouvrir à momentanément la soupape.

Une heure. — Le brouillard épaisse toujours, et malheureusement pour nous le froid semble devenir plus vif de minute en minute ; c'est alors que, d'un commun accord, nous croyant absolument perdus, nous prîmes la résolution de faire sauter le ballon. Je ne prétends pas, mon commandant, justifier cet acte de désespoir, c'est-à-dire de faiblesse, mais je vous dois un récit sincère, et nous ne voulions pas souffrir trop longtemps. Je donnai un dernier souvenir à ma patrie absente, à ma femme, à mes trois pauvres petits enfants, et l'aéronaute essaya à plusieurs reprises d'enflammer des allumettes ; mais nos vêtements, nos semelles, tout ce qu'il frottait était tellement humide, qu'aucune allumette ne put prendre : je repris un peu confiance, et nous nous dîmes : « Dieu ne veut pas nous abandonner ! »

Deux heures vingt minutes. — Le ballon redescend avec une grande rapidité. Arrivé à une hauteur de 30 mètres environ au dessus du niveau de la mer, toujours dans la brume, nous apercevons la cime d'un sapin qui émergeait d'une épaisse couche de neige ; la nacelle, presque instantanément, toucha terre et l'aéronaute sauta, sans perdre un instant, a dehors ; je voulus en faire autant, mais je me pris les pieds dans les cordes de l'ancre ou du guipe-cope, et je me trouvai pendu, la tête en bas, en dehors de la nacelle, et le ballon, dé-

lesté d'une partie de son poids, remontait avec une extrême rapidité. Heureusement pour moi, M. Rolier put se cramponner au guide-roupe, ce qui ralentit le mouvement ascensionnel. Je profitai du temps d'arrêt pour me dégager, et tous deux nous pûmes tomber d'une hauteur de vingt à vingt-cinq mètres dans une couche de neige récente, c'est-à-dire molle, d'un peu plus d'un mètre d'épaisseur. Nous étions sauvés, mais nous avions perdu notre ballon et nos pauvres pigeons.

Nous étions alors au vendredi 25 novembre 1870, il était 2 heures 25 minutes de l'après-midi ; l'endroit où nous opérâmes notre heureuse descente s'appelle le Mont-Lid, tout à fait dans le nord de la Norvège, par 62 degrés et quelques minutes de latitude nord.

Nous venions d'échapper miraculeusement aux périls de l'air, la main de Dieu s'était étendue sur nous ; mais la position ne nous présentait que des perspectives peu consolantes ; nous nous trouvions jetés sur une terre inconnue, exposés à toutes les brutalités d'un climat glacial, sans vivres, sans provisions presque sans vêtements, le ballon ayant emporté dans sa course désordonnée nos pigeons, nos dépêches, nos vivres et nos couvertures.

Après une brève délibération, nous nous décidâmes et prîmes la route du sud ; il nous fallut tout d'abord gagner les vallées, aussi entrepriimes-nous, sans plus tarder, la pénible descente de la montagne, trébuchant, glissant à chaque pas sur des surfaces glacées, presque verticales, disparaissant jusqu'à la poitrine dans les trous de neige, nous rattrapant tant bien que mal aux branches des sapins, nous mêmes un certain temps, qui nous parut bien long, mais qui peut-être ne dura pas une demi heure, à cette pénible descente, et finimes par trouver des traces de traîneaux qui semblaient assez récentes : elles paraissaient se diriger vers le Sud, il n'y avait pas à hésiter, nous les suivîmes.

(A continuer.)

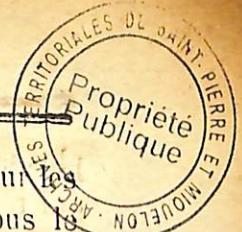
Journal Le Havre.

INDUSTRIE DE LA GLACE AUX ÉTATS-UNIS.

La propriété que possède la glace de préserver les corps organisés de la corruption a été constatée depuis des siècles ! Personne n'ignore aujourd'hui qu'un animal récouvert après sa mort d'une épaisse couche de cette substance peut se conserver pour ainsi dire éternellement ; témoin ce Mammouth antédiluvien, trouvé par les Russes sur les bords de la mer Glaciale, dont la chair servit à nourrir les ours blancs, bien qu'elle eût séjourné pendant des milliers d'années dans un bloc de glace. Les Groenlandais, les Lapons, les Samoyèdes, tous les peuples enfin qui habitent la zone boréale n'ont, on le sait, d'autre manière de conserver leurs provisions que de les exposer à la gelée et de les enterrer ensuite sous la neige.

En présence de faits aussi bien établis et sur lesquels les voyageurs et les naturalistes ont appelé tant de fois l'attention publique, il est difficile de comprendre comment il se fait que les nations européennes, avancées en civilisation, n'aient point songé à utiliser la glace comme moyen ordinaire de conserver les denrées alimentaires. La plupart de ces nations, il est vrai, s'en servent habituellement pour

(1) Nous apprîmes plus tard que ce précieux colis avait été repêché par la goëlette norvégienne, qui nous suivait de bien loin, dans l'espérance de nous sauver.



rafraîchir les boissons et confectionner des sorbets délicats ; quelques unes l'emploient accidentellement pour la conservation de certains produits, mais néanmoins on peut affirmer que nulle part, dans l'ancien monde, elle n'est pour les populations un objet de consommation usuelle.

Les Américains des Etats du nord de l'Union, avec l'esprit si éminemment positif de leur race, ont eu bien garde de dédaigner une pareille source d'économie domestique, et, d'une bonne heure, ils ont reconnu les avantages qu'ils pouvaient en retirer dans les besoins journaliers de la vie. Habitent une contrée où, à latitude égale, les étés sont plus chauds et les hivers plus froids qu'en Europe, ils ont compris que le meilleur moyen d'atténuer les fâcheuses influences d'une température trop élevée, était précisément d'utiliser les ressources que la Providence avait mises à leur portée. Dans ces États, en effet, depuis la Virginie jusqu'à la frontière du Canada, le froid est assez rigoureux en hiver pour qu'il soit possible de recevoir chaque année d'abondantes provisions de glace. De ce côté, disons-le, les Américains sont placés dans des conditions plus favorables que la plupart des peuples de l'Europe, mais il est juste de reconnaître qu'ils ont su en profiter avec une intelligence qu'on ne saurait trop admirer.

Dès l'année 1792, quelques fermiers du Maryland avaient fait construire de petites glacières pour leur usage personnel, et sans doute il en existait dans beaucoup d'autres localités. À partir de cette époque, l'emploi de la glace se répandit rapidement. Dans tous les grands centres de population des États du nord et du centre, ayant à proximité des lacs, des étangs, des marais ou des cours d'eau convenables, il se forma des compagnies pour l'exploitation de cette branche de commerce. De vastes établissements s'élèvent de tous côtés pour recevoir les approvisionnements annuels de la substance conservatrice, et se multiplièrent au fur et à mesure que la consommation s'étendit davantage. L'art mécanique, appelé bienôt au secours de la nouvelle industrie, vint faciliter les travaux, diminuer les frais d'exploitation et en vulgariser tout naturellement l'emploi ! En même temps, les industriels s'ingénierent à construire des appareils réfrigérateurs pour renfermer les denrées alimentaires et arriver à tirer tout le parti possible de la substance en question. Il existe aujourd'hui une foule de ces appareils de tous les modèles et de toutes les dimensions, depuis le simple réfrigérateur de famille, contenant quelques livres de glace seulement jusqu'à celui du boucher ou du marchand de comestibles, qui peut en recevoir une centaine. L'esprit inventif des Américains a prévu tous les cas (1).

Dans l'origine, l'usage de la glace, presque entièrement limité aux États du Nord, se répandit peu à peu dans ceux du Sud, où son action salutaire était encore plus précieuse. Un négociant dont le nom doit être inscrit parmi

(1) Les réfrigérateurs enployés par les familles consistent en plusieurs de coffres rectangulaires en bois, à parois épaisse de 3 pouces, revêtus intérieurement d'un doublage en feuilles de zinc. Ils sont ordinairement divisés en deux compartiments : l'un pour mettre la glace et l'autre pour mettre les denrées à conserver.... Le lait, le beurre, la viande, le poisson, etc., sont placés, en tête, dans ces appareils jusqu'au moment de les consommer.

les bienfaiteurs de l'humanité, M. Frédéric Tudor, de Boston, entreprit en 1805 de transporter par mer des chargements de glace dans les contrées intertropicales. Les premiers essaient furent loin d'être heureux, la guerre vint d'ailleurs les entraver ; mais rien ne pouvait lasser sa persévérance, il les reprit à la paix, et enfin, après vingt ans de traverses continues, pendant lesquels sa fortune fut souvent compromise, il finit par doter la capitale du Massachusetts d'une nouvelle branche de commerce.

En Europe, la glace, à de rares exceptions près, est consommée seulement par les classes riches et ne constitue à vrai dire qu'un objet purement de luxe. Aux États-Unis, au contraire, grâce au bas prix auquel les marchands la livrent, elle est devenue une des denrées les plus communes, un article de première nécessité dont les populations ne sauraient se passer dans la saison chaude, tant elle leur rend de services.

Et, disons-le, son emploi de tous les instants a produit une véritable révolution dans l'alimentation publique, en ce sens qu'une masse de produits se perdaient autrefois pendant les grandes chaleurs, qui rentrent aujourd'hui dans la consommation (1).

Les bouchers, les épiciers, les marchands de comestibles, de poissons, etc., en font un usage continual pendant la plus grande partie de l'année. Les familles bourgeois en reçoivent chaque jour une provision, comme à Paris on reçoit une provision d'eau. Dès six heures du matin, dans les villes américaines, on voit les rues sillonnées par les voitures des marchands de glace, déposant à la porte de leurs clients un ou plusieurs blocs de cette substance, suivant l'importance des commandes. La navigation elle-même s'est enrichie de ce moyen de conservation à la fois si simple et si efficace et les bateaux à vapeur transatlantiques des différentes lignes américaines ou anglaises de servant les États-Unis n'en emploient pas d'autres maintenant pour préserver les provisions du voyage d'une détérioration prématûrée. Bon nombre de bâtiments à voiles, principalement ceux qui portent des passagers, s'en servent également, de sorte que l'inconvénient majeur d'embarquer des animaux vivants et de les tuer pendant la traversée a pu être ainsi complètement supprimé.

(Extrait de la Revue Maritime et Coloniale.)

PROPOS

DU

FRANC-TIREUR.

Épisode du siège de Paris. (2)

(SUITE.)

Les taillis avaient un aspect fatigué et flétris comme ceux que la grêle a frappés ; des bran-

(1) Dans les campagnes, où l'absence des voies de communication et l'élévation des prix de transport, etc., ne permettent pas de faire venir la glace des centres de production, les cultivateurs installent des glacières à côté de leurs fermes et les remplissent pendant l'hiver. Si, par hasard, il n'existe point, dans le voisinage, des étangs ou des cours d'eau, il creusent une grande mare qui, se remplissant pendant la saison des pluies, leur fournit en hiver la provision des glaces nécessaires aux besoins de l'année. Les glacières en question, construites d'ailleurs avec beaucoup d'économie, rendent de grands services en été pour la conservation du beurre, du laitage et autres denrées comestibles.

(2) Voir les N° 5, 6, et 7, de la Feuille officielle.

ches brisées pendaient aux arbres. Sur les coteaux, en face de moi, il y avait sous le couvert du bois, de singuliers déplacements d'arbres se mouvant en silence ; c'était l'ennemi : une soudaine décharge de mitraille me le prouva ; ce salut à l'adresse d'une colonne française qui défilait à peu de distance ne l'atteignit pas. J'avancais toujours. Encore des cadavres, des Prussiens, cette fois, et des flaques de sang et des armes brisées. La guerre est chose affreuse ! Je n'y pensais pas ; j'étais arrivé, je le croyais du moins, quand un homme appartenant à cent pas de moi, sortant de ce chemin vers lequel je me dirigeais ; à ma vue, il s'arrêta et me coucha en joue.

Mon premier mouvement avait été de m'abriter derrière un arbre ; mais, monsieur, la rage me prit quand, entre ses mains, je crus reconnaître mon fusil, mon propre fusil, avec lequel il m'ajustait. Je m'élançai en avant au moment où le coup partait, et mon pied ayant heurté contre une pierre, je tombai ; cette chute me sauva, j'avais roulé dans un sillon, et je vis aussitôt mon ennemi se diriger vers moi ; il voulait s'assurer, sans doute, s'il m'avait tué ou si j'étais seulement blessé. Je n'avais pas d'armes, je résolus à faire le mort et de le laisser approcher. Quand il ne fut plus qu'à une faible distance, je bondis tout à coup et je me précipitai sur lui. D'abord surpris par cette double attaque, il se remit, et tandis que j'essayais de le désarmer, il parvint à tirer son revolver et s'efforça de le décharger sur moi à bout portant. C'était un homme vigoureux, mais j'avais à cette heure une force surhumaine, la lutte fut courte. Je dégagai mon fusil, et, reculant d'un pas, je le frappai violemment : la baïonnette avait pénétré dans la poitrine, il ouvrit les bras et tomba lourdement en arrière.

Un peu de calme me revint, quand je me sentis armé de nouveau, j'étais redevenu un homme, un soldat, et j'osais alors affronter vos regards ; . . . mais vous comprenez, capitaine, que je n'ai pas fini de régler mon compte avec moi-même, et vous comprenez aussi pourquoi je tiens à me battre, j'ai une dette à payer, une dette de sang, et puis il faut que je sache enfin si je suis un lâche.

— Pas de déclamation ! dis-je en posant ma main sur son épaule, car il s'exaltait en parlant, vous avez perdu la tête et commis un acte criminel ; c'est regrettable sans doute, mais vous vous êtes presque aussitôt efforcé de le réparer, vous avez triomphé de l'instinct pervers, dompté la bête effarée qui se cabrait, et vous l'avez ramenée à son devoir. Cela est bien et prouve que le fonds est bon, que désormais sur vos gardes, vous saurez vous faire obéir de vous-même ; seulement, du calme, mon enfant, beaucoup de calme ! avec cela, on voit clair et on marche droit. Maintenant vous voyez cette ligne pâle à l'horizon, c'est l'aube. Si vous tenez à être de la petite fête qui se prépare, il est temps, partez et bonne chance !

Je lui tendis la main qu'il serra avec effusion. — Adieu, capitaine, dit-il d'une voix grave.

Je le rappelai. — Un mot encore Germer : Soyez prudent, vous entendez ? je vous ordonne d'être prudent, il ne s'agit pas de se faire tuer, songez-y bien, car les morts ne peuvent



Mus sauver la France, et ce ne sont pas eux qui reprendront Châtillon.

Il sourit tristement, me fit un signe de la main et partit. Je le suivis du regard : il m'intéressait, et je lui savais gré de son honnête sincérité ; j'avais assez d'expérience pour démêler dans son aventure tous les symptômes d'une âme énergique et droite, il avait assurément déployé plus de résolution et de courage pour reconquérir son fasil qu'il ne lui en aurait fallu pour le garder, seulement il était jeune, et il s'était laissé surprendre par une excitation fébrile des nerfs : pour l'avenir, j'étais sûr de lui.

Je n'assis pas ce jour-là au combat qui eut lieu entre l'Hay, Thiais et Chevilly. Je vis seulement défiler les blessés, ce qui est une cruelle vision. Le soir j'appris que Germer s'était distingué ; son sang froid et son intrépidité avaient été remarqués, on vint m'en faire compliment. Le général X..., bon juge en de telles matières, me proposa de l'attacher d'une façon définitive à son état-major en récompense de sa belle attitude. Je transmis cette offre à Germer qui refusa. — Restons ensemble, si vous voulez bien, capitaine, — me dit-il. Je ne demandais pas mieux et nous gardâmes notre jeune camarade.

Le qu'au 13 octobre, il ne se passa rien d'important. Ce jour-là nous reçûmes l'avis qu'on allait attaquer l'ennemi entre Bagneux et Châtillon. Un éclair de joie illuminait le visage de Germer. — Enfin ! s'écria-t-il avec un regard qui exprimait son espoir.

Les troupes françaises étaient divisées en trois corps, sans combler la réserve. Une de nos divisions reçut l'ordre de se diriger sur Vanves et Clamart, tandis qu'une autre attaquait de front Bagneux. Nous, nous devions opérer entre les deux autres et aborder de face la position de Châtillon. Ma compagnie fut placée en tête des colonnes d'attaque. Nous étions soutenus par plusieurs bataillons de la ligne et de gardes mobiles, et cette fois par une forte artillerie. L'attaque fut donnée vigoureusement ; il nous fallut faire le siège de chaque maison, transformée en forteresse, enlever à la baionnette chaque barricade et déloger l'ennemi, embusqué derrière les murs crénelés des parcs et des jardins. L'entraînement des troupes était merveilleux, tous les obstacles cédaient devant elles, et l'ennemi éperdu reculait en désordre. Cependant ayant reçu des renforts comme toujours, il parvint à se rallier, et comme toujours il reprit l'offensive. Nos

soldats enflammés par l'espérance d'une revanche, par le désir de vaincre, ne reculaient pas d'une seconde. Abrités à leur tour dans les maisons et derrière les barricades, ils résistaient avec énergie ; les Prussiens bien plus nombreux, s'efforçaient de nous tourner. Ils faillirent bien un instant développer une troupe de mobiles ; ceux-ci s'étaient retranchés dans une cour de fermes dont ils avaient barricadé la porte avec des meubles, des charrettes brisées, des matelas, tout ce qui leur était tombé sous la main. Derrière le rempart improvisé, ils tenaient en échec un détachement prussien.

(*à continuer*)

(*Journal la Patrie.*)

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

14 février. Cimodelaine, Alphonse Marie.
18 — Vignau, Adélaïde-Rose.
18 — Folquet, Alice-Joséphine.
19 — Delacour, Louis-Emile.
21 — Foliot, Louise-Eugénie.

MARIAGES.

21 — Toupet, Frédéric, domestique, avec Lefranc, Agnès-Marie, couturière.

DÉCÈS.

18 février. Folquet, Alice-Joséphine.

ANNONCES & AVIS

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par acte sous seing privé en date du 24 décembre 1870, le sieur Richard (Jean) a cédé à la colonie, pour l'élargissement de la rue de la Boulangerie, qui bordait sa propriété, une parcelle de terrain mesurant trent-quatre mètres, quatre-vingt-seize centimètres, pour la somme de cent trente-neuf francs quatre-vingt-quatre centimes.

La présente publication a pour objet de purger la dite parcelle de terrain de toutes hypothèques légales inconnues.

VENTE SUR SURENCHEIRE

Par suite de l'licitation entre majeurs et mineurs

En l'audience des crités du Tribunal d'instance des îles Saint-Pierre et Miquelon, seant au palais de justice audit Saint-Pierre.

D'une maison et terrain en dépendant, sis à Saint-Pierre, rues des Bains et Gervais.

L'adjudication aura lieu le lundi treize mars prochain à une heure après midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que par suite de la surenchère du sixième fait par acte du 1^{er} fevrier en date du trente janvier dernier, dénoncé par exploit de Barnay, lui siége à Saint-Pierre, en date du 31 janvier même mois.

1^{er} A M. François Pica d., négociant demeurant à Saint-Pierre, mandataire des époux Micault, poursuivant la llicitation entre majeurs et mineurs de la propriété sus-désignée provenant de la succession des époux Louis Fouchard.

2^{me}. A M^{me} Ve François Cordon, négociant demeurant à Saint-Pierre, adjudicataire du dit immeuble surenchérit.

La dite surenchère validée par jugement du Tribunal le 13 février courant.

Il sera aux requêtes, poursuite et diligence du sieur François Guitier, tonnelier, demeurant à Saint-Pierre, procédé à la nouvelle adjudication de la maison et terrain ci-après désignés.

Une maison et terrain sis à Saint-Pierre, rue des Bains et Gervais, tenant du Nord et du Sud aux dites rues, de l'Est à Trébel et de l'Ouest à M^{me} Laurencin.

Mise à prix par suite de la surenchère. — Trois mille deux cent soixante-six francs soixante-sept centimes, ci 3.266 f. 67

L'adjudication de l'immeuble dont la désignation précède aura lieu aux jour, heure et lieu ci-dessus indiqués, conformément aux conditions du cahier des charges dressé par le Notaire de la Colonie et déposé au Gresse, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre (Terre-Neuve), le 15 février 1871.

Le Gouverneur.

F. Anthoine.

A LOUER.

Pour le premier avril prochain.

Une maison située rue Truguet, n° 26, distribuée ainsi qu'il suit :

Deux cuisines, salle à manger, quatre chambres, magasin, grange, balcon, cour et jardin.

S'adresser à M. Richard, rue Truguet.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 14 au 20 février 1871.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE en nord et à l'ombre		TEMPÉRATURE maximum.	minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PRÉVISIONS DIVERSES.
	10 heures du matin	4 heures du soir	10 heures du matin	4 heures du soir						
14	755	759	-7 5	-5		-17	N.	4	Ci.-Ca.	
15	755	754	-5 8	-4		-11	N.-E.	2	Ni.	
16	758	758	-3	-4		-8	N.-E.	3	Ci.-Str.	
17	756	757	-2	-3		-9	E.	2	Ni.	
18	765	763	-0 5	-0 5		-7	S.	1	Ci.-Str.	
19	748	743	-1 5	-1		-6	S.	3	Ni.	
20	755	758	-4 5	-4 5		-7	N.-O.	2	Ci.-Str.	— Pluie. —